

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/08/2020

PRESENTS

C. BORE - J. FERMENT – A. FLORENCE - A. GOUBIN - C. GOULESQUE - F. GROUSSET - N. GUENAUULT - C. MOREAU
C. PAIN - L. QUITTET - B. ROBBE - L. TRAVERS - F. LECAMP

ABSENTS EXCUSES

M. SABATIER pouvoir à C. MOREAU
F. VIZINE pouvoir à A. FLORENCE
J. PELICOT pouvoir à B. ROBBE
M. NEMMES pouvoir à C. PAIN
M. DELOUZILLIERES pouvoir à F. GROUSSET

JB MENORET absent non excusé

G. CHAPPRON - Secrétaire de Mairie - est excusée de son retard pour des raisons personnelles.

Approbation du compte rendu précédent à l'unanimité.

Madame le Maire propose Catherine MOREAU comme secrétaire de séance, l'ensemble du conseil municipal valide.

I. FINANCES

1) Décision modificative n°3 du budget principal-section investissement

Suite à des travaux dans le logement au-dessus du bar, ayant pour objet le changement de la douche, il faut ôter 500 € du chapitre des dépenses imprévues pour les ajouter à l'opération 163 (travaux de bâtiments) afin de régler la facture. Il convient donc de se prononcer sur la décision modificative suivante :

DEPENSES	
chapitre 020: Dépenses Imprévues	
article 020 : dépenses imprévues	-500
chapitre 21 : Immobilisations corporelles	
article 2135 : installations générales...	500
Opération 163 : travaux de bâtiment	
TOTAL	0

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative.

2) Choix de l'entreprise pour l'aménagement sportif et de loisirs du plan d'eau

Suite à l'appel d'offres lancé fin Juillet, 4 entreprises ont répondu :
Sté IVERDE – Sté COLAS – Les Artisans Paysagistes – SITE EQUIP

Lors de la commission d'appel d'offres réunie du 19 août 2020 pour l'ouverture des plis, 3 entreprises ont pu être acceptées au vu des éléments fournis : Sté COLAS – Les Artisans Paysagistes – SITE EQUIP.

Lors de la commission d'appel d'offres réunie le 25 août 2020 pour le choix de l'entreprise, une analyse a été réalisée sur les critères suivants : prix, délais et technique. Il résulte de cette analyse la proposition d'attribuer le marché à la société SITE EQUIP pour un montant de 108 832.00 €HT.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'attribution du marché à SITE EQUIP et permet à Madame le Maire ou son représentant de signer tous les actes et documents relatifs à ce dernier.

Les entreprises non retenues seront notifiées. Un délai de 10 jours doit être observé pour fournir une justification aux entreprises non retenues, sachant que le marché doit être signé pour le 15/09/2020.

3) Complément à la délibération n°2020_015 attribuant les subventions aux associations

3.1. Suite à l'annulation de la classe transplantée, et suite à la volonté des nouveaux élus de mutualiser les équipements sportifs, le versement des 1000€ octroyés à l'école n'est plus justifié. Par contre, il est proposé d'indemniser l'ACSSA de l'achat du matériel à hauteur de 1028 €, factures à l'appui.

3.2. Lors de la première délibération il y a eu une erreur dans l'attribution des subventions aux centres de formation d'apprentis (CFA). Afin de rétablir la situation, la commune doit attribuer :

- 80€ pour 1 élève au CFA MFEO à Sorigny au lieu de 240€
- 240 € pour 3 élèves au BTP CFA Centre Val de Loire de Saint Pierre des Corps.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'indemnisation de l'ACSSA et la nouvelle attribution des subventions aux CFA.

4) Exonération des loyers des commerces de Saint Antoine du Rocher

Suite à la décision du gouvernement de fermer certains commerces pendant la crise sanitaire, Mme le Maire propose une exonération des loyers pour les commerces qui ont souffert de cette décision. En l'occurrence, le bar de la Chapelle n'a pas pu continuer son activité et a donc subi une perte de chiffre d'affaires.

Dans la mesure où la commune est propriétaire des locaux commerciaux et suite à la suspension des loyers, madame le Maire propose :

- une exonération totale de 3 mois : mars - avril – mai pour le Bar de la Chapelle, représentant une somme d'environ 1500 € pour la commune
- un échancier de remboursement du loyer sur 6 mois pour les autres commerces (Epicerie et Boulangerie).

C. BORE souhaiterait avoir des données chiffrées des CA pendant cette période, tout en considérant la réelle perte de chiffre d'affaires pour le bar de la Chapelle

C. GOULESQUE demande quelle est la démarche à suivre si d'autres commerces sont concernés (exemple garage).

N. GUENAUULT précise qu'il existe des fonds d'aide et divers dispositifs au niveau des EPCI.

L. TRAVERS précise que la Chambre des Métiers peut également apporter une aide.

C. PAIN informe que si d'autres commerces sollicitaient des aides, ceux-ci seraient orientés vers la CC-GCPR.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'exonération totale des loyers pour le commerce du bar de la Chapelle et décide de mettre en place un échancier pour le remboursement des loyers suspendus des autres commerces.

II. PERSONNEL

1) Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial 6.56/35^{ème}

Ce poste est vacant depuis avril 2018 et au regard du temps de travail, il a été jugé préférable de répartir ces heures et d'augmenter ainsi la durée de travail pour d'autres postes de la filière technique.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la suppression de ce poste d'adjoint technique à 6.56/35^{ème}.

2) Suppression d'un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles

Suite à la nomination de l'un de nos agents au grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles (33/35^{ème}) à compter du 1^{er} juillet 2020, il convient de supprimer le poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles (33/35^{ème}) comme évoqué lors du conseil municipal du 15 juin 2020.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à 18 voix pour la suppression le poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles (33/35^{ème}).

3) Recrutement d'adjoints d'animation lié à un accroissement temporaire d'activités

1^{er} point : le fonctionnement du centre de loisirs pour les mercredis de l'année scolaire 2020-2021 (hors vacances) nécessite le recrutement de plusieurs animateurs contractuels au grade d'adjoint d'animation territorial relevant de la catégorie C, à temps non complet 8/35^{ème} (maximum 10).

2^{ème} point : pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité lié à la démission d'un agent stagiaire, la commune doit recruter un agent contractuel sur un poste au grade d'adjoint d'animation territorial pour la pause méridienne de l'école, le temps de pourvoir le poste vacant.

▪ Vote du conseil : Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à recruter :

- des agents à temps non complet à raison de 8/35^{ème} dans le grade d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'animateur pour la période du 31 août 2020 au 30 juin 2021.

- un agent à temps non complet à raison de 8.67/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 18 décembre 2020 dans le grade d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions de surveillance pendant la pause méridienne de l'école.

Madame le Maire a évalué les besoins, de déterminer les niveaux de recrutement et la rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. Ces crédits étant inscrits au budget.

4) Recrutement d'un adjoint technique lié à un accroissement temporaire d'activités

Le ménage des locaux du centre de loisirs et des bâtiments de l'école occupés pour les activités, a nécessité le recrutement d'un agent pour faire face à l'accroissement de travail. Le poste correspond au grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C, pour une durée hebdomadaire de travail de 16.5/35^{ème} pour la période du 03 août 2020 au 07 août 2020 et 20/35^{ème} pour la période du 17 août 2020 au 28 août 2020.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour cette régularisation. Les crédits sont inscrits au budget.

5) Création d'un emploi permanent d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles

Le bon fonctionnement de l'école maternelle, dont les fermetures de classe relèvent d'une décision de l'inspection académique, nécessite la création d'un emploi permanent d'agent spécialisé des écoles maternelles dans le grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, catégorie C, à compter du 28 août 2020.

Cet emploi, d'une durée hebdomadaire de 32 heures par semaine, sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour un an. Ce dernier sera renouvelable par reconduction expresse, sa durée totale ne pourra pas excéder 6 ans. Au-delà de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent serait reconduit pour une durée indéterminée.

Ce type de contrat est possible dans la mesure où la population de Saint Antoine est inférieure à 2000 habitants.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour cette création.

III. INTERCOMMUNALITE

1) Modification de la délibération désignant les délégués aux commissions communautaires

Lors du dernier conseil en date du 02 juillet 2020, il a été procédé à la désignation des délégués aux commissions communautaires. Selon le président de la communauté de communes GCPR, il convenait de nommer à la commission les 3 conseillers communautaires d'office. Or, il s'avère que seuls les maires des communes de GCPR sont nommés de droit à la commission finance communautaire.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la modification de la délibération 2020-043 et nomme C. PAIN de droit à la commission finance communautaire.

2) Nomination des délégués communaux au conseil d'administration de l'Ecole de Musique du Carré des Arts

Chaque commune de la communauté de communes Gâtine Choisilles - Pays de Racan, est membre de droit au sein du conseil d'administration de l'école de musique du Carré des Arts. Suite au renouvellement des conseillers municipaux, et au mail reçu de l'école de musique le 30 juillet 2020, il appartient au Conseil de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Les candidats sont : C. MOREAU en qualité de titulaire et L. TRAVERS en qualité de suppléant.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour les candidatures ci-dessus.

IV. URBANISME

1) Droit de préemption urbain

Présentation des dossiers pour lesquels la mairie n'a pas exercé le DPU :

Vendeur	Parcelle	Superficie	Adresse du bien	Prix de vente	Acquéreur
SCI LG immobilier	ZC 102	1631m ²	8, rue des Fossettes	263 000€	M. Yohann HYDULPHE et Mme Céline JUSTICE
JAMIN David JAMIN Sylvie	C 485	950m ²	12, rue de la Poste	150 000€	M. Yoann ENAIN
M. et Mme ROY Bernard	D 778	1240m ²	19, impasse du moulin d'Ardrée	378 000€	M. BARBEREAU Jean-Pierre et Mme GROSLERON Annie
M.FOURNIER Frédéric et Mme KAGANE Valérie	C 1342	947m ²	8, allée des Guigniers	345 000€	M. PEROCHON Mathieu et Mme FLASZYNSKI Mathilde

2) Désignation des délégués à la commission de suivi des sites SOCAGRA et DE SANGOSSE

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, le bureau de l'environnement de la préfecture demande par courrier en date du 6 août 2020, la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour la commission de suivi de site (CSS) dans le cadre du fonctionnement des établissements SOCAGRA et DE SANGOSSE classés SEVESO Seuil Haut.

Madame le Maire étant déjà titulaire au niveau de la CCGCPR et B. ROBBE délégué à la Sécurité communale, Madame le Maire propose les candidats suivants : C. PAIN - Titulaire et B. ROBBE - Suppléant à la Commission de suivi des sites SOCAGRA et DE SANGOSSE.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour les candidatures ci-dessus.

A noter que Mr COCHIN, propriétaire de la SOCAGRA a mis en vente cet établissement.

Madame le Maire précise que Marc Rey – en qualité de riverain de la SOCAGRA - est référent jusqu'en 2022.

V. DIVERS

Madame le Maire informe que les adjoints (du fait de la perception d'une indemnité) ont choisi de cotiser au FONPEL (caisse de retraite des élus) à raison de 6%. L. TRAVERS réitère qu'il ne comprend pas cette démarche des élus retraités dans la mesure où ils bénéficient déjà d'une retraite de leur précédente activité professionnelle.

C. PAIN rappelle que des invitations à la forteresse de Montbazou sont à la disposition de tous.

C. PAIN transmet l'invitation aux réunions « Jours de confinement » organisées par l'association YASHASHI de Semblançay - Présidente Elisabeth Aliaga.

C. PAIN informe qu'à la rentrée, l'accueil de l'ALSH est réduit à 100 places alors qu'il y a 132 demandes d'inscription. A ce jour, il est constaté l'absence de protocole sanitaire et un manque d'animateurs.

C. PAIN lance un appel aux connaissances.

D'autre part, C. PAIN souhaite tester les animateurs avant leur reprise via le test PCR.

J. FERMENT confirme que le test de dépistage est une recommandation et non une obligation.

Des tests sérologiques, fiables à 70%, sont disponibles en mairie et peuvent être réalisés par J. PELICOT (médecin à la retraite). 7 élus et 2 salariés souhaitent bénéficier de ce test.

Madame le Maire procède à un tour de table et laisse la parole à chaque élu.

A. GOUBIN

Ecole : les cantinières ont demandé une 2^e cellule de refroidissement simple 5 plateaux.

3 fournisseurs ont été questionnés : BESNARD, LEHOUX, METRO. Le choix se porte sur une cellule identique à celle utilisée. L'offre de METRO est retenue pour un montant de 2398€ HT, extension de garantie comprise.

Un devis a également été demandé pour un passage en vrai self, aujourd'hui matérialisé avec 2 tables.

La cantine, conçue historiquement pour 65 élèves, nécessitera d'être agrandie puisque 185 élèves y prennent leurs repas.

L. TRAVERS, en qualité de président du CPE, découvre le fonctionnement de la cantine et constate un manque de place évident. On pourrait même envisager d'investir dans une chambre froide à l'avenir.

L'achat de plateaux plus légers est à prévoir, tant pour les cantinières que pour les enfants. Les plateaux actuels sont ceux du Comité des Fêtes. Il précise que le lave-vaisselle ne peut pas laver plus de 9 plateaux à la fois.

Une réflexion globale sera à mener sur l'organisation de la cantine (nettoyage, surveillance...)

Suite à la Commission Ecole du 10/08/20, une charte a été rédigée pour la cantine.

Le planning d'occupation des salles par les associations a été établi.

A. GOUBIN souhaiterait mettre en place un portique à vélo au stade ; informe de la visite de la Cohésion sociale, les conclusions sont assez positives.

A. GOUBIN remercie les agents techniques pour tous les travaux effectués à l'école pendant les vacances.

N. GUENAULT

Pas de commentaires

C. GOULESQUE

Classe ULIS : cette classe aurait été supprimée ? C. PAIN confirme que la classe ULIS existe toujours notamment avec inclusion (temps avec autre classe).

Plan d'eau :

- manque d'entretien inacceptable : les poubelles débordent et ne sont pas vidées ;

- problème de ragondins et de rats (information remontée par Mr ROUMEAS – Président de l'association Les amis de la Grenouillère). LAURENT RUELLE a été sollicité pour la chasse aux ragondins.

La responsabilité de l'entretien du plan d'eau n'est pas clairement définie. B. ROBBE (ex président de l'association) précise qu'historiquement la subvention était prévue pour l'entretien du plan d'eau (WC, coupe des arbres dans l'eau...).

C. PAIN demande à A. GOUBIN de réfléchir à une convention avec l'association de pêche actuelle.

Masques : quid de la 2^e distribution ? C. PAIN confirme que les masques prévus (2 par personne) ont été distribués en une seule fois.

Forum des Associations : C. GOULESQUE avait proposé en amont de ce conseil d'organiser éventuellement le forum sous des stands parapluies autour du stade. Suite à l'évolution du COVID-19, il a été décidé en réunion d'adjoints du 26/08/20, de ne plus organiser ce forum dans le gymnase mais sous les préaux de l'école.

C. GOULESQUE souhaiterait, à l'occasion de la rentrée des classes, qu'il soit rappelé aux parents de ne pas stationner sur les chemins piétons, les trottoirs (affichage approprié sur les barrières). Il en va de la sécurité des enfants. C. MOREAU propose également de faire un rappel dans le Flash Infos.

L. QUITTET informe des nouveaux horaires de fermeture de la barrière du parking situé côté Bibliothèque et suggère de mettre en place des grilles et autres dispositifs de sécurité autour de l'école.

G. GOULESQUE informe que la température sur le panneau numérique est inversée entre le matin et l'après-midi. L. QUITTET est déjà intervenu auprès du fournisseur mais sans effet. Le conseil constate que cette page n'est pas très utile et est d'accord pour la supprimer du panneau.

A. FLORENCE

Demande le résultat du projet participatif de l'association ROCANTO'LAB. JC BALLESTER – Président de l'association et présent au conseil municipal répond qu'une subvention de 24 600 € a été attribuée dont 80% par le Département. Les 20% restants restent à définir. Gaëlle : à la charge de la commune, de l'association ou par un financement participatif.

F. GROUSSET

VOIRIE :

Suite à notre montage de dossier « subvention au titre des amendes de police », qui a fait l'objet d'une délibération au dernier conseil municipal du 2 juillet, le conseil départemental nous a accordé une subvention s'élevant à 14530€ pour une demande de 15000€ (en attente de l'information officielle).

URBANISME :

Réunion de la commission urbanisme le 2 et 9 septembre, avec à l'ordre du jour de la seconde réunion le lancement avec le cabinet AUDICCE de la révision du PLU n°4 pour les zones A et N.

Accord et arrêté municipal suite à l'instruction du PA (Permis d'Aménager) du Clos des Bonshommes 2 par l'Aménageur/Promoteur : VALEUR +. Début des travaux d'ici fin 2020.

DIVERS :

La SNCF a proposé la vente d'un garage de 42 m² en préfabriqué près de la gare de Saint Antoine, la municipalité a visité ce garage mais n'est pas intéressé. 2 personnes sont intéressées par l'achat de ce garage. La municipalité n'a pas été informée en amont de la destruction du bâtiment historique de la gare car il n'existe pas de procédure de demande de permis de démolir sur Saint Antoine.

N. GUENAULT propose de rappeler l'interlocuteur SNCF de la commune pour proposer et négocier un rachat à l'Euro symbolique du bâtiment historique de la Gare de St Antoine, plutôt que de le laisser démolir, et de demander l'avis aux Domaines. Il est précisé par un élu qu'un mur de séparation semble exigé entre la Gare et l'établissement SOCAGRA.

C. MOREAU intervient pour dire que cela vient à l'inverse de la conservation des anciennes gares au titre du Patrimoine.

Après vérification du PLU, C. PAIN confirme que la gare est en zone UC (zone artisanale) et a priori pas de d'ERP possible tant qu'il y a l'activité de SOCAGRA.

Pour autant, F.GROUSSET reprendra contact avec la SNCF pour en savoir plus sur une cession possible de la gare voyageur à la commune.

F. GROUSSET annonce l'ouverture de l'espace réception « La Forêt des Arts » (ex Espace Nobuyoshi) suite à l'achat de la Mulonnière par de nouveaux propriétaires (Mr GOUBAND et Mme MARIN) qui proposent également une quarantaine de chambres d'hôtes à terme. La commission de sécurité avec la sous-préfecture et le SDIS, a émis un avis favorable : en attente du retour écrit de l'avis pour établir l'arrêté d'ouverture.

Le Congrès des Maires aura lieu au Palais des Congrès Le Vinci à Tours le 08/12/20. Ce congrès est ouvert à tous les élus.

C. MOREAU

Informe que les JEP 2020 – Journées Européennes du Patrimoine sur le thème "Patrimoine et éducation : apprendre pour la vie!" - auront lieu les samedi 19 et dimanche 20 Septembre 2020 ; qu'elle a inscrit sur l'agenda associé, les animations suivantes pour la commune de Saint Antoine : visite libre dans le village, visite commentée de l'église et du vitrail le dimanche 20 à 11h et 16h, ouverture du Moulin du Bondonneau avec visites commentées les samedi et dimanche de 10h à 12h et 14h-18h ; l'église et la chapelle seront ouvertes les 2 jours de 10h à 19h. Il est envisagé d'autres animations qui seront précisées par voie d'affichage et sur le site internet communal.

Une Commission Culture et Patrimoine va être planifiée la semaine du 1^{er} septembre pour affiner les animations et expositions possibles.

C. PAIN signale une effraction ce jour à la Chapelle (fracture du tronc). Monsieur POULET, riverain de la Chapelle a immédiatement prévenu la Gendarmerie de la Membrolle.

Annonce que la réunion d'accueil des nouveaux arrivants sur la commune a été programmée le samedi 10 octobre 2020 à 11h sous le préau de l'Ecole. Les personnes concernées seront averties par courrier par la Mairie.

L. QUITTET

Informe de l'achat d'un poste de travail (PC+ Ecran + Accessoires) pour Madame le Maire pour 1000€.

Après étude et renégociation du contrat de location du serveur informatique de la Mairie, une économie de 800 € par trimestre a pu être atteinte.

Lors des dernières Commissions Communication-Numérique, il a été proposé de :

- revoir la présentation du Flash Infos, mais par manque de temps, l'ancien format est encore maintenu
- standardiser le format des comptes rendus des différentes commissions
- une Charte de l'Elu propre au conseil.

J. FERMENT

Demande si une prévention du risque autour des piscines est envisagée.

Du fait du caractère dramatique et traumatisant de cet accident sur la commune, C. PAIN n'a pas jugé opportun de communiquer sur le sujet. Il faudra penser à communiquer au printemps prochain, peut-être à travers le Flash Infos. C. PAIN relate avec émotion les autres accidents mortels depuis le début du mandat.

L. TRAVERS

Fait part de difficultés de paiement dans certaines familles utilisant les services du CPE et demande quel est l'action possible du CCAS dans de telles situations. Il faut veiller à ce que cela concerne les enfants de St Antoine et non d'autres communes. C. PAIN suggère à L. TRAVERS de rencontrer les parents et de les orienter vers les services sociaux de leur commune, le cas échéant.

C. BORE

Demande quelle pourrait être la solution visuelle pour dissimuler l'activité de concassage au nord de la commune (Aigrefin). C. PAIN informe qu'il a déjà été demandé au propriétaire de planter des haies.

C. PAIN va se renseigner sur les actions envisageables.

B. ROBBE

Dresse la liste des différents travaux réalisés dernièrement au sein des différents bâtiments communaux : peinture, toilettes PMR... au stade, climatisation à l'épicerie, relevé des réseaux d'assainissement, divers travaux à la cantine.

C. PAIN doit planifier une réunion CCAS avant le 15/09/20 et rappelle l'annulation du repas des aînés.

Prochain conseil le 21/09/2020 à 20h30 en Mairie

Fin de conseil à 22h45